

BUREAU SYNDICAL

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015

MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR

PERSONNES PRESENTES :

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l’Etablissement Public du SCoT
M.	Jean-Claude POTIÉ	Délégué de l’EP-SCoT – C. de C de la Bourne à l’Isère
Mme	Marie-Christine GARNIER	VP de l’EP-SCoT –La Métro
M.	Jean-Paul BRET	Président CAPV - Maire de Le Pin
M.	Henri GERBE	VP de l’EP-SCoT – Communauté de Communes de Bièvre Isère
M.	Daniel NIOT	VP de l’EP-SCoT –Communauté de Communes du Trièves
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l’EP-SCoT – La Métro – Président C. eau
M.	Luc REMOND	Délégué de l’EP-SCoT - CAPV
M.	Philippe AUGER	Directeur de l’EP – SCoT
M.	Bruno MAGNIER	La Métro
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d’études environnement
M.	Constant BERROU	Chargé d’études territoires
Mme	Catherine CHABERT	DDT 38 - SAGE
M.	Maxime DORVILLE	Chargé de missions - EP – SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de missions - EP – SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de missions - EP – SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	EP-SCoT
Mme	Amandine DECERIER	EP-SCoT
Mme	Mara CALABRO	EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	Responsable Communauté de l’Eau – EP-SCoT

PERSONNES EXCUSEES :

M.	Didier RAMBAUD	Président de la Communauté de Commune de Bièvre Est
Mme	Laurence THERY	VP de l’Ep-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
M.	Benoît PARENT	Directeur de l’AURG

Yannik OLLIVIER introduit la séance en présentant l'ordre du jour.

▪ **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

EP-SCoT

Philippe AUGER explique que les orientations budgétaires prennent en compte les différentes missions de l'EP SCoT et les moyens qu'il serait pertinent de mettre en place pour les assurer.

Le rapport d'activités 2015 de l'EP SCoT sera disponible pour la présentation du budget primitif. Celui ci exposera le bilan concernant :

- les missions de PPA (accompagnement des documents d'urbanisme, CDAC, CEDEPENAF, projets...),
- les chantiers engagés à l'échelle interterritoriale pour mettre en relation les différents maîtres d'ouvrage de la région grenobloise,
- la participation au réseau national (Fédé des SCoT), régional (inter SCoT/ PNR), et région urbaine (Groupe Projet SCoT et Groupe contact DDT).

Concernant les Commissions de travail, le tableau joint au dossier rappelle les éléments de programmes et indique l'état d'avancement de chaque commission.

La note jointe au dossier rappelle les moyens humains permanents déployés pour l'EP SCoT, (5,9 équivalents temps plein).

Le projet de participation des membres de l'EP SCoT (+0%) est assis sur un montant par habitant de 0,94 euros (modification statutaire de 2015). Le phénomène d'accroissement démographique de la RUG (0,7% - source INSEE) implique, par effet mécanique, une augmentation de la recette globale en 2016 mais qui se traduit différemment selon la dynamique démographique des membres. (*Cf tableau des participations prévisionnelles*).

Les orientations du budget permettraient d'assurer les charges suivantes :

- masse salariale
- charges de gestion courante
- communication
- provisions pour contentieux
- études AURG (*cf. bilan 2015 et fiche projet 2016*) basées sur 200 jours

Le renouvellement du petit matériel implique l'inscription d'un investissement d'environ 12 000 euros.

L'équilibre entre les dépenses (fonctionnement et investissement) et les recettes (participations statutaires et autofinancement) est atteint sur un montant de 733 000 euros.

Le jugement du contentieux engagé par la CC Bourne à l'Isère à l'encontre du SCoT doit être rendu fin février-début mars 2016.

Une clause du protocole adopté par le comité syndical et qui n'a pas encore été signé par la CCBI, précisait que la CCBI renonçait à son recours.

Le président de la CCBI a cependant au préalable souhaité bénéficier d'un appui financier par remboursement de ses frais d'avocats et de ses participations depuis 2003 (pour un total d'environ 100 000 euros).

Yannik OLLIVIER indique qu'il va rencontrer le président de la CCBI le 1^{er} décembre pour évoquer avec lui la signature du protocole mais précise que les échanges au sein du précédent bureau n'étaient pas favorables au remboursement demandé par le président de la CCBI.

Jean-Paul BRET indique qu'il est favorable en alternative à la production d'études pour le compte de la CCBI et propose d'étudier si le montant de la participation peut être modulé.

Communauté de l'Eau

A la demande du Président du SCoT, **Jérôme DUTRONCY**, Président de la Communauté de l'Eau, présente le rapport remis dans le cadre du DOB pour la plateforme qui bénéficie d'une comptabilité analytique et d'un DOB distinct de celui de l'EP SCoT.

Pour ce faire il repositionne le débat dans le cadre des enjeux de la plateforme et les modalités potentielles de pérennisation financière.

En effet, les missions assurées sont nécessaires à l'ensemble des territoires du SCoT, notamment la sécurisation de l'alimentation en eau potable qui est un des axes majeurs des travaux en cours.

Une nécessaire coordination supra communautaire est indispensable sur ce sujet que seule la Communauté de l'Eau se propose d'assumer à l'heure actuelle.

Si la plateforme n'existait pas, ce sujet d'importance ne serait pas abordé dans le cadre du SCoT. Il précise que d'autres sujets sont également traités suite aux demandes faites (formes urbaines et eaux pluviales, tarification sociale, performance des services d'eau et inondabilité / Gemapi en accompagnement avec les différentes démarches déjà engagées par les acteurs tels le Département, le SYMBHI, l'Etat...).

Pour la construction du DOB, **Jérôme DUTRONCY** soumet deux scénarios aux membres du bureau syndical.

Le premier scénario proposé consiste à augmenter globalement la cotisation des membres qui ne sont pas adhérents à la Communauté de l'Eau, de l'ordre de 14 centimes d'euros par habitant. En l'état actuel, ce scénario ne semble pas recueillir le consensus malgré l'intérêt qu'il pourrait avoir en manifestant les solidarités entre les territoires.

Le second scénario, qui pourrait être envisagé et paraissant le plus « raisonnable », consiste à établir une adhésion « socle » pour toutes les intercommunalités, à minima pour la question de l'alimentation en eau potable et notamment pour la réactualisation du bilan besoins ressources réalisé entre 2008 et 2010 par la C-Eau, et la construction d'un plan de sécurisation en eau potable. Il s'agit d'une cotisation spécifique (pour les collectivités non adhérentes) de l'ordre de 3 à 4 centimes par habitant.

Enfin Jérôme DUTRONCY précise que les évolutions futures de la plateforme se clarifieront sans doute dans les mois à venir du fait des réformes territoriales. En 2017, avec la prise en compte de la loi NOTRe, du SDCI et de la construction éventuelle d'un Pôle Métropolitain, il sera alors pertinent de reconsidérer le rôle de la Communauté de l'Eau, en relation avec les collectivités et l'EP SCoT.

Yannik OLLIVIER approuve la présentation et précise qu'il donnera son point de vue suite au débat.

S'engage ensuite une discussion autour du pôle métropolitain.

Jean-Paul BRET estime que la construction de celui ci n'avance pas et appelle la Métropole à répondre aux demandes de contacts sur ce sujet.

Il précise que le Grésivaudan est dans la même position d'incertitude. Pour le Président du Voironnais, l'eau (comme d'autres sujets transversaux) devrait à terme se positionner dans le futur pôle.

Christine GARNIER explique que certains enjeux relatifs par exemple à l'eau potable ou encore aux déplacements, dépassent les limites administratives des collectivités ce qui implique la nécessité de travailler en solidarité avec les territoires constitutifs du bassin de vie de la région grenobloise. Bien sûr le pôle Métropolitain est un axe à réfléchir mais il convient de ne pas attendre pour avancer sur le sujet de la sécurisation AEP et sur les autres thèmes menés par la Communauté de l'eau.

Yannik OLLIVIER précise qu'il comprend le mécontentement de **Jean-Paul BRET** et il va se rapprocher du cabinet de la Métropole et du Président FERRARI pour voir les suites données au projet.

Jérôme DUTRONCY précise qu'il a rencontré récemment le Président du Grésivaudan Francis GIMBERT, ainsi que la Vice Présidente à l'eau Valérie PETTEX, et confirme les propos de **Jean-Paul BRET**.

L'intercommunalité est dans l'attente des résultats des évolutions territoriales (validation « définitive » du SDCI et prise de compétence eau potable à délibérer pour 2018). La décision d'adhérer à la proposition socle de la C- eau sera validée au printemps pour ne pas interférer avec les dossiers délicats en cours.

Il rappelle que la plateforme met en relation les acteurs de l'eau de la grande région grenobloise. Elle réunit les techniciens des collectivités des territoires (intercommunalités mais également techniciens des SAGEs, des contrats de rivières, des principaux syndicats) pour qu'ils puissent échanger sur des aspects techniques afin de faire émerger des enjeux, des objectifs à atteindre voir des travaux dont les décisions, in fine, dépendent strictement des collectivités. Le rôle de la plateforme est de répondre aux demandes formulées par les élus ou les techniciens des collectivités et de mutualiser les savoirs, informer et sensibiliser, en faisant intervenir également des partenaires et/ ou experts extérieurs (au niveau français voir européen).

Il précise que la Communauté de l'Eau ne se substitue pas à un bureau d'étude en capacité d'établir un diagnostic ou une étude technique spécifique.

Il ajoute que les deux tiers du financement nécessaire aux actions de la C-Eau sont déjà assurés par les collectivités adhérentes et par l'Agence de l'Eau et l'ONEMA. Il précise que les participations sollicitées pour les territoires non adhérents (Voironnais et Grésivaudan notamment, mais également Bièvre Isère, Bièvre Est, Pays de Saint Marcellin et CC Bourne Isère) ne sont pas élevées. Il s'agit d'une participation symbolique pour ces collectivités, mais nécessaire pour assurer la légitimité des travaux de la C-eau, et également d'importance pour atteindre un équilibre financier fiabilisé pour les années 2016 et 2017.

Henri GERBE précise qu'une étude et un projet de sécurisation de l'eau potable sont déjà financés par la Communauté de Communes Bièvre Isère, qui détient la compétence Eau depuis 2002. Il ne voit pas la pertinence de financer de nouveau le sujet.

Christine GARNIER revient sur les propos de **Henri GERBE** et précise que la Métropole assume des charges de centralité pour des usagers provenant aussi d'autres territoires, qui viennent travailler ou pratiquer des loisirs sur l'agglomération. L'enjeu de la sécurisation dépasse la stricte sécurisation interne à chaque territoire.

Daniel NIOT rappelle à ce propose que seules 8 communes sur 20 sont réunies dans un syndicat porté par le Communauté de Communes du Trièves dans le domaine de l'eau (dérogation préfectorale). Suite aux événements de 1999 qui ont provoqué une rareté de la ressource en eau, le Trièves a dû sécuriser son réseau, notamment en rachetant et en équipant des sources d'eau potable. L'objectif pour le Trièves de maintenir son adhésion à la Communauté de l'Eau est de bénéficier d'une aide et de conseils techniques afin d'arriver à élargir à toutes ses communes la compétence eau portée par le syndicat.

Jérôme DUTRONCY précise qu'un choix sur le devenir de la C-eau devra être opéré au terme de la convention cadre, en 2017. D'ici là, il convient de trouver les meilleures solutions. Il précise que pour le sujet spécifique de la sécurisation AEP, il a écrit un courrier au Préfet afin de s'entretenir avec lui, et continuer le partenariat engagé avec ses services. Enfin, un rendez-vous avec Fabien MULYCK, président du SYMBHI et VP Aménagement des rivières et Environnement au Département de l'Isère, est en cours de préparation.

Yannik OLLIVIER propose de refaire le point d'ici un an et remercie **Jean-Paul BRET** de son aval sur la proposition sociale.

- **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

- o assurance statutaire

Karine PONCET-MOISE explique qu'un prestataire a été choisi.

La délibération jointe au dossier précise les options retenues dans le contrat.

- o médecine du travail

Il est proposé d'établir une convention avec Grenoble Alpes Métropole pour bénéficier de cette prestation étant donné qu'elle assure déjà la visite d'embauche pour les agents du SCoT.

- **PREPARATION SEMINAIRE Métropolisation : Complémentarités, autonomies, interdépendances.**

Yannik OLLIVIER présente la note jointe au dossier qui reprend les éléments du contenu de ce séminaire visant à mobiliser les territoires du SCOT sur la question des autonomies / complémentarité et des missions de l'EP SCOT.

Jean-Paul BRET propose d'inviter les maires des villes centre.

Henri GERBE explique que la CC de Bièvre Isère fusionne au 1^{er} janvier 2016 avec la région Saint Jeannaise, et avec le territoire de Beaurepaire au 1^{er} janvier 2017.

Il indique que les élus de la CC Bièvre Isère souhaiteraient réaliser un PLUi valant SCoT dans les 6 ans à compter de la première fusion (sous réserve de la fusion avec le territoire de Beaurepaire) et qu'une décision portant sur le retrait ou non des Scot devra intervenir en Avril.

Yannik OLLIVIER propose qu'une date soit donnée lors du comité syndical de décembre. Après échanges le début Mars 2016 est retenu, en un lieu à convenir.

- **EVOLUTION DU DOCUMENT SCOT**

Yannik OLLIVIER introduit le débat sur les points pouvant avoir des incidences sur le rapport de compatibilité avec le SCOT.

Jean-Paul BRET souhaiterait connaître le calendrier concernant la modification du SCOT à envisager pour prendre en compte les « zones blanches », c'est-à-dire les communes des balcons Sud Chartreuse, qui sont dans le périmètre du SCoT depuis leur intégration à Grenoble Alpes-Métropole mais non couvertes par le SCoT. Il ajoute qu'il faudra également prendre en considération le redécoupage à venir, défini dans le futur SDCI.

Murielle PEZET-KUHN précise qu'il s'agit bien d'une perspective de modification et non d'une révision.

L'EP SCOT a d'ailleurs identifié des motifs de modifications potentielles du SCoT et leurs calendriers.

Les différents objets pouvant impliquer une modification sont les suivants :

- Prendre en compte les évolutions de périmètre :
 - Intégrer des balcons Sud Chartreuse (« zones blanches ») dans Grenoble-Alpes Métropole, les évolutions de périmètre de la CAPV ou les évolutions en Bièvre Valloire selon les choix faits par Bièvre Isère.
 - Revoir la cohérence entre les objectifs plafonds ou planchers de production de logements neufs des communes de Grenoble-Alpes Métropole et ceux des communes du Sud Grenoblois (en lien avec le PLH de Grenoble-Alpes Métropole)
- Prendre en compte des contraintes liées aux TRI en particulier sur les espaces économiques
- Revisiter l'enveloppe de foncier économique disponible pour Bièvre-Isère
- Intégrer les chartes PNR
- Intégrer les évolutions liées au nouveau SDAGE
- Justifier la prise en compte du SRCE

Elle rappelle qu'un bilan du SCoT sera effectué en 2019 (6 ans après l'approbation), sur la base duquel le Comité syndical choisira de réviser ou non le SCoT.

Bruno MAGNIER ajoute que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Métropole, il conviendra sûrement d'analyser les objectifs de production de logements neufs dans le contexte immobilier actuel.

Christine GARNIER est favorable à l'idée de débattre des objectifs de production de logements neufs dans les communes de la Métropole et dans celles de l'ancien Sud Grenoblois.

Elle rappelle également la nécessité de répondre qualitativement à la demande.

Jean-Paul BRET estime qu'il serait intéressant de mener une enquête publique conjointe entre le PLUi et les modifications du SCoT pour faciliter la compréhension des habitants et réduire les coûts.

Philippe AUGER précise qu'il est envisageable de mener plusieurs modifications phasées dans le temps selon la nature des questions posées.

Des éléments d'éclairage seront apportés pour le prochain Comité syndical.

▪ **Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) / Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :**

Murielle PEZET-KUHN explique que le but du PGRI est d'encadrer les outils actuellement en place tels que le Plan de Prévention du Risque Inondation (PGRI) et de définir des dispositions applicables à l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée. Les TRI constituent les objectifs pour l'élaboration des stratégies locales entre les collectivités et l'Etat sur la gestion des risques.

Elle rappelle par ailleurs que le DOO du SCoT prévoit déjà une disposition qui vise à faire évoluer, à volume constant, les espaces potentiels de développement si un risque est présent (naturel ou technologique).

Se posent aujourd'hui les questions suivantes :

- Les dispositions du SCoT sont-elles suffisantes pour les communes très affectées par le risque ?
- Quel seuil d'évolution possible de ces enveloppes de développement potentiel fixer ?
- Quelles modalités d'adaptation du potentiel de développement relatif aux espaces économiques stratégiques concernés par un risque ? (ex : Grésivaudan)

Elle précise enfin que ces risques ne concernent pas tous les secteurs de la région grenobloise, mais surtout le Grésivaudan, le sud Grésivaudan, le Voironnais, la Métropole et une commune de Bièvre-Est (Renage).

Le diaporama joint au dossier présente l'exemple de Crolles (diapo 17) et l'impact du Schéma SLGRI.

Concernant l'intégration des chartes PNR, il apparaît important de travailler en étroite collaboration avec les parcs. Il conviendra de sélectionner les dispositions du PNR qui sont considérées comme pertinentes au regard de ce qui est développé dans le SCoT.

L'intégration des dispositions du SDAGE dans le SCoT ne semble pas poser de difficulté particulière.

Pour le SRCE, il conviendra de prendre une délibération de justification de sa prise en compte.

Il est proposé d'identifier et de prioriser les sujets qui appelleraient une modification du SCoT.

Yannik OLLIVIER propose que l'EP SCoT s'inscrive dans le partenariat avec les structures porteuses du Schéma Local de Gestion du Risque Inondation (SYMBHI, CLE, syndicats intercommunaux...).

Jean-Paul BRET estime que les collectivités doivent s'impliquer dans la construction du SLGRI pour faire valoir leurs intérêts.

▪ SUITES DES COMMISSIONS

Commission Urbanisme-Habitat :

Christine GARNIER, référente de la Commission, rappelle le programme envisagé dans la Commission. *Le tableau joint au dossier présente les éléments de programme de chaque commission et l'état d'avancement.*

Un séminaire sera organisé courant 2016 avec la venue d'intervenants extérieurs pour traiter la question de la production de logements neufs d'un point de vue qualitatif et quantitatif tout en positionnant le débat dans le contexte actuel.

Les thèmes que les membres de la commission ont estimé important d'aborder sont les suivants :

- la rareté et le coût du foncier (mécanismes d'action foncière, rétention...)
- incidences sur les documents d'urbanisme (modalités de dimensionnement des zones AU...)

Jean-Paul BRET estime qu'il serait important d'inviter les acteurs de l'immobilier.

Daniel NIOT indique que le Trièves a recensé récemment près de 620 logements en vente dont le prix est fixé en dessous de 300 000 euros.

Commission Déplacements :

Luc REMOND, référent de la Commission, rappelle les enjeux liés au développement du covoiturage et du rabattement vers les transports en commun. Il insiste sur la nécessité d'associer les AOM et plus largement les structures concernées par ce sujet comme le Département. Au delà des équipements, il s'agit de mettre en place des dispositifs permettant d'inciter les usagers à changer leurs pratiques et de faciliter leur parcours.

Yannik OLLIVIER propose révoquer le programme de ces commissions lors du prochain comité syndical qui est prévu le 15 décembre 2015 et remercie les participants.